

L'ACGAP - Comité Sur la Santé et les Services Sociaux La Position de l'ACGAP Sur le Projet de Loi 81 Le 24 février 2016

Au nom de nos sociétés membres québécoises distributrices de produits pharmaceutiques, l'Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique (ACGAP) tient à vous faire part de ses sérieuses préoccupations quant au processus d'appel d'offres pour la distribution pharmaceutique proposé en vertu du projet de loi 81. Les patients et pharmaciens et pharmaciennes du Québec bénéficient du système de chaîne d'approvisionnement pharmaceutique le plus stable et robuste au pays, lequel est en mesure de livrer efficacement et à peu de frais tout médicament sur ordonnance ou en vente libre à toute pharmacie au Québec, et ce, le jour suivant le placement de la commande, à raison de 6 jours par semaine. Toutefois, ce système efficace, exhaustif et fiable est compromis par la proposition d'appel d'offres comprise dans le projet de loi 81.

À propos de l'ACGAP et ce que nous faisons pour les patients du Québec

L'Association canadienne de la gestion de l'approvisionnement pharmaceutique (ACGAP) est le porte-parole des distributeurs pharmaceutiques et de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique du Canada. Nous représentons une industrie indispensable aux Canadiens et Canadiennes, laquelle fournit des médicaments essentiels aux pharmacies et hôpitaux. Dans une industrie aussi complexe que vitale, nous jouons un rôle essentiel en tant que force unificatrice qui promouvoit l'innovation, aide à établir des normes au sein de l'industrie et voit à l'éducation de ses membres.

Les membres de l'ACGAP sont des distributeurs pharmaceutiques, des chaînes de pharmacies autonomes, des fabricants de médicaments d'ordonnance et sans ordonnance (de médicaments de marque, de génériques et de médicaments en vente libre), de même que des fournisseurs de biens et de services ayant un intérêt dans le secteur de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique. Au Québec, nos membres incluent Familiprix, Jean Coutu, Kohl & Frisch Limited, McKesson Canada, McMahon Distributeur Pharmaceutique et Shoppers Drug Mart (Pharmaprix).

Environ 97 % des produits pharmaceutiques au Québec sont distribués aux pharmacies, hôpitaux et autres établissements de santé par nos membres distributeurs pharmaceutiques, plusieurs desquels ont des installations au Québec.



La distribution de produits par les distributeurs pharmaceutiques est sécuritaire, fiable et efficace, et il s'agit du système de choix pour les pharmacies et fabricants. Nos membres offrent une livraison le lendemain à raison de jusqu'à six jours par semaine pour ce service essentiel, lequel, en bout de ligne, procure les bénéfices suivants aux patients du Québec :

- un accès opportun à des médicaments vitaux et une livraison le lendemain de médicaments requerrant une commande spéciale – un service particulièrement crucial pour des médicaments qui doivent être pris aussi tôt que possible ou selon un horaire précis, comme les antibiotiques, les médicaments contre le cancer, les anticoagulants, et oui, même les pilules contraceptives. Les patients ont aussi l'assurance que leur médicament leur sera livré en temps opportun, étant donné la précision d'exécution de nos membres qui est de l'ordre de 99,9 % sur une base quotidienne;
- un service d'urgence lorsqu'un patient a besoin d'un médicament critique;
- la confiance dans l'intégrité et l'efficacité des médicaments, comme nos membres ont investi dans leurs capacités de gestion de la chaîne du froid et ont des procédures en place pour prévenir l'infiltration de produits contrefaits;
- nos membres jouent aussi un rôle important dans la répartition de produit suite à une pénurie dudit produit, une occurrence de plus en plus fréquente sur le marché canadien. Nos membres, en partenariat avec les gouvernements et fabricants, s'assurent d'une distribution équitable de tout inventaire restant dans le système, afin d'éviter toute accumulation potentielle de stock à des fins spéculatives.

Nos préoccupations quant au projet de loi 81

En tant que porte-parole de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique canadienne, nous vous confirmons que les membres distributeurs pharmaceutiques du Québec sont unanimes à déclarer ce qui suit :

1. La province de Québec a la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique la plus robuste au Canada et sert d'ailleurs de modèle pour le reste du pays.

Le Canada fait l'envie du monde entier pour son système de distribution pharmaceutique sécuritaire, fiable et efficace, et le Québec se classe au premier rang des juridictions au pays, dû en partie à la décision judiciaire prise par le ministère de la Santé du Québec à l'effet de convenir d'un modèle de financement spécifique pour les distributeurs pharmaceutiques en 2010. Alors que d'autres provinces ont vécu des baisses dans les niveaux de services offerts et la fermeture de centres de distribution au cours des dernières années, dû à la compression des prix de médicaments, des coûts de main-d'oeuvre, de transport et de conformité à la hausse, nos membres ont été en mesure d'assurer des services plus exhaustifs au Québec.



Peu importe le lieu de résidence d'un patient au Québec, qu'il s'agisse du centre-ville de Montréal ou des environs de Dolbeau-Mistassini, tous ont droit au même accès à leurs médicaments vitaux et ont l'assurance que si jamais leur pharmacie locale était en rupture de stock de leur médicament d'ordonnance ou que si celui-ci devait faire l'objet d'une commande spéciale, le médicament serait vraisemblablement livré le lendemain. En tant que soutien au système de soins de santé, les distributeurs pharmaceutiques permettent aux pharmacies de la province de commander des médicaments sur une base de juste-à-temps et ce, tout en profitant d'une ligne de crédit pouvant atteindre les 150 000 \$.

Les efficiences qui en résultent, comme une seule commande/une seule livraison/une seule facture, permettent aux pharmaciens et pharmaciennes de consacrer davantage de leur temps aux soins à leurs patients. Pour y arriver, les distributeurs pharmaceutiques ont investi des centaines de millions de dollars dans des entrepôts, des réseaux de transport, des techniques d'automatisation et des inventaires de médicaments. Pour les 15 000 différents médicaments vitaux gérés par les distributeurs pharmaceutiques, les citoyens du Québec peuvent avoir l'assurance que le produit dont ils ont besoin leur sera livré en temps opportun à l'endroit qui leur convient.

Le réseau de distribution robuste auquel ont accès les pharmacies et patients du Québec est largement imputable au modèle de remboursement mis en place par le gouvernement, lequel mise sur un financement spécifique aux distributeurs pharmaceutiques en reconnaissance de la valeur et de l'efficacité d'une distribution consolidée. Grâce à des honoraires équitables et transparents pour leurs services de distribution, les distributeurs pharmaceutiques sont en mesure de maintenir les niveaux de service attendus des pharmacies et de leurs patients, et d'investir dans leurs activités, malgré les défis fiscaux entraînés par les réductions de prix des génériques et les coûts croissants de la conformité réglementaire, de la main-d'œuvre et du transport. **Dans le cadre du budget de soins de santé du Québec, la distribution pharmaceutique livre un service essentiel à un coût inférieur à 1 % de la dépense globale consacrée aux soins de santé.**

En vertu de ce système, il en coûte un maximum de 39 \$ pour livrer n'importe quel médicament à n'importe quelle pharmacie de la province. À titre d'exemple, si vous procédiez à la livraison d'un iPad de Montréal à Sept-Îles pour le lendemain, il vous en coûterait probablement environ 75 \$ par service de messagerie. Si un distributeur pharmaceutique livrait pour le lendemain un médicament contre le cancer d'une valeur de 1 000 \$ de Montréal à Sept-Îles, le coût au gouvernement ne serait que de 39 \$.



De plus, grâce à son modèle de financement spécifique du secteur de gros, le gouvernement du Québec paie moins cher pour sa distribution pharmaceutique que presque toutes les autres provinces. Par exemple, en Ontario, le gouvernement paie 8 % pour la distribution pharmaceutique, mais ne sait pas quelle proportion de ce montant compense directement les services des distributeurs pharmaceutiques.

Au Québec, le gouvernement sait, à la cent près, quelle proportion des 6,5 % qu'il paie pour la distribution compense directement le travail des distributeurs pharmaceutiques. Et même si l'Ontario paie plus cher pour la distribution, sans un modèle de financement spécifique qui s'assure que sa contribution sert à payer directement les services des distributeurs, notre industrie a perdu des centaines d'emplois et a été le témoin de fermetures de centres de distribution dans cette province au cours des deux dernières années. La raison en est l'écart grandissant entre des revenus à la baisse et des coûts à la hausse.

2. Le projet de loi 81 met à risque la robuste chaîne d'approvisionnement du Québec

En vertu du projet de loi 81, il est proposé que le gouvernement procède à des appels d'offres pour la distribution de certaines molécules. Nous sommes d'avis que la mise en place de cette politique accroîtra les inefficacités dans le système, réduira la capacité des distributeurs pharmaceutiques à maintenir les niveaux de service dans la province (en termes de fréquence de livraison et de portée géographique) et, en bout de ligne, aura des répercussions sur l'accès des patients à des médicaments vitaux.

Si un système d'appel d'offres était mis en place, un ou plusieurs distributeurs se verrait octroyer un contrat par le gouvernement afin de distribuer certaines molécules à toutes les pharmacies du Québec. Ceci étant, plutôt que de compter sur les efficacités du système actuel qui mise sur une commande/une boîte/une facture, les pharmacies devront placer une commande additionnelle pour certaines molécules, ce qui résultera en des camions additionnels qui devront se rendre à chaque pharmacie. Le soutien administratif additionnel que cela nécessitera augmentera les coûts pour la pharmacie et réduira les temps d'interaction des pharmaciens et pharmaciennes avec les patients. À un moment où les gouvernements partout à travers le monde reconnaissent le besoin de réduire les émissions de carbone pour lutter contre les changements climatiques, est-il judicieux d'envoyer deux camions à une pharmacie plutôt qu'un seul ?



De plus, le recours à des appels d'offres pour la distribution compromettra le modèle économique simple qui est celui de la distribution pharmaceutique. Le coût pour entreposer des millions de dollars d'inventaires, pour choisir/conditionner/livrer des commandes et pour planifier les déplacements de camions de livraison est présentement compensé par les volumes en cause et l'envergure des activités, nos membres distributeurs pharmaceutiques s'assurant que des boîtes pleines sont livrées par des camions pleins qui se déplacent selon des trajets prédéterminés. Cet équilibre toujours recherché entre coûts, volumes et échelles d'exploitation assure les efficacités nécessaires pour supporter les livraisons le lendemain jusqu'à six jours par semaine, et ce, même en région rurale du Québec.

3. Le recours à des appels d'offres pour la distribution perturbera le modèle économique équilibré du système de distribution pharmaceutique en fragmentant les volumes et en réduisant les quantités moyennes des commandes à un point tel que les coûts unitaires d'exécution de commandes excéderont de beaucoup le remboursement reçu par nos membres.

Face à des coûts de livraison unitaires à la hausse suite à des volumes fragmentés, nos membres devront revoir leur modèle économique en s'assurant que des boîtes pleines seront de nouveau placées dans des camions pleins, ce qui ne pourra se faire sans :

- réduire la fréquence de livraison du niveau de service actuel fondé sur une livraison le lendemain à raison de six jours par semaine;
- réduire la portée géographique des trajets de livraison aux dépens des régions rurales du Québec;
- introduire des commandes minimales, de telle sorte qu'une pharmacie ne pourra plus commander que la quantité dont elle a besoin, mais se verra obligée de commander une quantité minimale pour recevoir une livraison.

4. Tous ces changements aux niveaux de service des distributeurs pharmaceutiques se traduiront par des attentes plus longues pour les patients en ce qui concerne des médicaments en rupture de stock ou devant faire l'objet d'une commande spéciale, et ce, particulièrement s'ils vivent en région rurale de la province. Dans une perspective plus vaste, la capacité globale de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique du Québec serait diminuée, comme certains de nos membres pourraient ne plus être en mesure d'exploiter leurs activités, comme cela a été le cas d'AmerisourceBergen Canada, lorsqu'elle a licencié des centaines de travailleurs et cessé ses activités au pays.

Les perturbations éventuelles entraînées par un appel d'offres en matière de distribution pharmaceutique réduira la capacité du secteur à collaborer avec le gouvernement lors de situations d'urgence, comme il est survenu fréquemment dans le passé.



Au Québec, nous pouvons être fiers de notre collaboration en temps de besoins extrêmes, ainsi lorsqu'il a été question de catastrophes naturelles (p. ex. lors de tempêtes de verglas) et de pénuries de médicaments.

Le recours aux appels d'offres pour la distribution pourrait également limiter la capacité du gouvernement à tirer profit des distributeurs pharmaceutiques en d'autres occasions, ainsi pour ce qui est de distribuer de manière sécuritaire, fiable et efficace des vaccins antigrippaux et des fournitures à toutes les pharmacies en cas de pandémies (tels qu'en témoignent nos efforts de pionniers en Alberta, au Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard).

Aucun autre gouvernement au Canada ne considère des politiques misant sur des appels d'offres pour la distribution pharmaceutique, comme ils reconnaissent que le secteur de la distribution pharmaceutique fonctionne déjà avec des marges d'exploitation très minces et que le secteur compose déjà avec des risques importants à son système qui livre des niveaux de service robustes à faible coût. Le recours à des appels d'offres pour la distribution pharmaceutique existe déjà pour les hôpitaux, au Québec et au Canada, mais seulement à cause du modèle économique unique de ce marché, sur lequel des commandes importantes et prévisibles d'un nombre limité de produits sont livrées à un petit nombre de points de réception.

Recommandations

L'ACGAP est d'avis que l'écosystème idéal de la pharmacie doit s'appuyer sur quatre piliers :

1. une chaîne d'approvisionnement de médicaments sécuritaire et stable;
2. un réseau de distribution pharmaceutique qui permet l'accès en temps opportun aux médicaments dans toutes les régions du Québec, et ce, selon les meilleures pratiques de distribution;
3. des modèles de thérapie médicamenteuse qui misent sur l'utilisation appropriée de médicaments abordables; et,
4. une rémunération équitable qui encourage une pratique clinique élargie en pharmacie.

La chaîne d'approvisionnement pharmaceutique stable et robuste du Québec fait en sorte que les patients ont un accès opportun aux médicaments vitaux dont ils ont besoin, et ce, peu importe leur lieu de résidence dans la province. Ce service essentiel est payé grâce à un modèle de financement spécifique équitable et transparent, qui ne compte que pour moins de 1 % du total des dépenses de soins de santé. Grâce aux efficiences découlant du système d'une commande/d'une boîte/d'une facture que nous procurons aux pharmacies du Québec à tous les jours, les pharmaciens et



pharmaciennes peuvent consacrer davantage de leur temps à offrir des services à valeur ajoutée à leurs patients et ainsi contribuer à renforcer le système de soins de santé.

Le recours à des appels d'offres pour la distribution pharmaceutique, tel que proposé en vertu du projet de loi 81, fragilisera un système qui est en mesure de livrer à faible coût, le lendemain du placement de la commande, n'importe quel médicament à n'importe quelle pharmacie au Québec. En effet, seules des réductions dans les niveaux de service actuels (en termes de fréquence de livraison, de portée géographique et de commandes minimales) pourraient restaurer l'équilibre dans le modèle économique de la distribution pharmaceutique, lesquelles entraîneront cependant des délais de livraison plus longs pour les patients quant aux médicaments dont ils ont besoin.

Nous sommes convaincus que le gouvernement du Québec a à coeur le meilleur intérêt des patients et ne choisirait pas consciemment de réduire leur accès à des médicaments vitaux. Nous espérons que vous reconnaissez la grande valeur que nos membres contribuent au système de soins de santé du Québec, et ce, à un coût modeste, et c'est pourquoi nous vous recommandons ce qui suit :

- 1. que le recours au processus d'appel d'offres pour la distribution pharmaceutique soit retiré du projet de loi 81;**
- 2. que le financement spécifique équitable et transparent consenti aux distributeurs pharmaceutiques soit maintenu;**
- 3. que le gouvernement du Québec discute avec l'ACGAP et ses membres distributeurs pharmaceutiques d'autres opportunités pour améliorer la fiabilité, la sécurité et les efficacités dans le système de soins de santé, ainsi dans le domaine des vaccins et des produits en cas de pandémies.**

L'ACGAP et ses membres distributeurs pharmaceutiques accueilleraient avec plaisir l'opportunité de poursuivre ses discussions avec le gouvernement du Québec et nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de vous faire part de nos préoccupations quant au projet de loi 81.